



République Française

Département des Alpes-Maritimes

Attestation

Je soussigné, Stéphane CHERKI, maire en exercice de la commune d'Eze, certifie avoir confié à l'entreprise suisse Humi-Stop, basée à La Chaux de Fonds, le traitement curatif de l'humidité de l'église Notre-Dame de l'Assomption, à Eze, par le procédé d'électro-osmose dont cette société détient le brevet exclusif.

Cette mission visait à assécher les murs et le sol de l'église avant de pouvoir commencer la restauration des fresques et des décors intérieurs peints ou en stuc.

L'église Notre-Dame est classée parmi les Monuments historiques. Les travaux qui y sont effectués le sont donc sous la surveillance étroite de M. Christophe Curial, de la conservation des Monuments historiques, laquelle fait partie de la direction régionale des Affaires culturelles.

Le maître d'œuvre des travaux de restauration de cette église est un architecte spécialisé dans le patrimoine, M. Renzo Wieder, du cabinet Architecture et Héritage.

Très rapidement après la mise en service du système par l'entreprise Humi-Stop, on a pu constater la fin des odeurs d'humidité et un assèchement rapide des murs, lequel a été confirmé par l'étude du suivi hygrométrique de l'église assuré pour le compte de la commune par l'entreprise Sinopia, basée à Aix-en-Provence.

Je peux, sans hésitation recommander l'entreprise Humi-Stop pour son sérieux, sa fiabilité et la qualité du résultat de son intervention.

Fait à Eze, le 10 décembre 2021

Le maire,

Stéphane CHERKI